

Activités de l'Association

En 2023, le comité s'est réuni à 5 reprises et l'Assemblée générale s'est tenue le 7 juin 2023 à Walterswil (SO), avec la présence de 21 membres de l'Association. Les partenaires de la filière ont pu faire part de leurs actualités respectives. C'est toujours une opportunité d'échange avec les organisations professionnelles et nos principaux partenaires commerciaux.

Au total, les représentants de l'ACCS ont pris part à une quinzaine de séances, essentiellement au sein de swiss granum et du comité de la FSPC, pour représenter les intérêts des centres collecteurs (conditions de prise en charge, prix indicatifs, etc.).

Récolte 2023 et situation globale du marché

Avant la récolte 2023, les négociations de prix des céréales panifiables ont débouché sur une stabilité, reprenant sans changement les prix indicatifs « après-récolte 2022 ». Cette stabilité, bénéfique pour la filière, a également été retrouvée au niveau de l'approvisionnement de manière plus large, le commerce international revenant à une situation « normale ».

Les négociations de prix indicatifs pour les céréales fourragères n'ont malheureusement pas abouti, les attentes des producteurs de céréales et des engraisseurs étant trop divergentes. Cette situation, couplée à une protection à la frontière insuffisante en raison de l'évolution des prix mondiaux et d'un cours de l'Euro défavorable, conduite à une pression sur les prix indigènes. Il faut maintenant attendre les décomptes finaux de la récolte 2023 pour déterminer l'impact concret sur les prix aux producteurs, qui pourraient par la suite influencer les surfaces semées en automne 2024.

Au niveau des oléagineux, les prix mondiaux ont chuté après les pics de 2022 dus à la spéculation suite à la guerre en Ukraine. Les prix reviennent ainsi à un niveau habituel, signe que la logistique, les transports et les échanges internationaux fonctionnent à nouveau presque normalement.

Si certains moyens de production ont également retrouvé un niveau de prix acceptable, les centres collecteurs (et les échelons en aval de la filière) sont toujours confrontés à des coûts importants pour l'énergie, le mazout et le carburant.

Approvisionnement en céréales panifiables

La récolte 2023, moyenne en quantité et en qualité, aura des impacts sur les centres collecteurs. Les surfaces de production suivent une tendance à la baisse, tout comme les volumes réceptionnés de manière générale. Nous constatons également des fluctuations de plus en plus importantes, entre les années, pour les volumes, ce qui complexifie la problématique des capacités de stockage dans nos entreprises.

En céréales panifiables, la récolte 2023 avait un bilan équilibré, mais les stocks étaient importants, notamment suite à la baisse de la demande des transformateurs en raison de la concurrence des importations de produits finis. La FSPC a dû procéder à de petits ajustements (déclassement de 9'380 tonnes en blé panifiable ; re-labellisation de plus de 18'000 tonnes de céréales IP-Suisse en Suisse Garantie) afin d'équilibrer le marché global et les marchés sectoriels. Ces mesures auront un impact positif sur les prix aux producteurs et les prix indicatifs devraient être atteints pour la récolte 2023. Ceci démontre une fois de plus l'importance des cotisations en faveur du fonds d'allègement du marché.

Notons encore que le contingent d'importation pour les céréales panifiables n'a pas été entièrement utilisé en 2023 (solde de 4'400 tonnes), signe que la récolte indigène était suffisante en qualité et en quantité.

Malgré cela, swiss granum a demandé une modification des tranches du contingent pour les céréales panifiables, permettant d'anticiper si besoin l'importation de 20'000 tonnes supplémentaires sur le premier semestre 2024. La quantité globale du contingent reste cependant à 70'000 t sur l'année. Cette souplesse dans l'utilisation des quantités est appréciable car elle permet aux acteurs du marché de sécuriser l'approvisionnement avec la flexibilité nécessaire.

Initiative sur la biodiversité

L'agriculture reste sous pression médiatique et populaire. La prochaine initiative à être soumise au vote (probablement le 22 septembre 2024) concerne la biodiversité. Les enjeux sont à nouveaux majeurs pour l'agriculture, mais également pour les secteurs du tourisme, de la construction, de la forêt ou de l'énergie. Les centres collecteurs seraient également impactés si le oui l'emporte, car les volumes de production de matières premières serait réduit, diminuant encore les quantités réceptionnées de l'ordre de 15% selon les estimations de l'USP.

Les filières agro-alimentaires devront à nouveau se mobiliser pour faire refuser cette initiative au peuple. Le comité de l'ACCS a d'ores et déjà prévu une contribution financière à la campagne sur son exercice 2024.

Politique agricole et trajectoires de réduction

Les premières discussions sur la politique agricole 2030 ont déjà débuté et vont se poursuivre ces prochaines années. D'ici là, plusieurs étapes mineures restent à franchir. A chaque réforme de la politique agricole, l'ACCS soutient les prises de position et interventions des producteurs, afin d'éviter l'écologisation croissante de notre secteur d'activités. Le Comité de l'ACCS s'engage pour que les différentes mesures permettent d'au moins maintenir les volumes actuels.

Cultures secondaires destinées à l'alimentation humaine

Le « moins de viande et plus de protéines végétales » dans l'alimentation humaine fait beaucoup parler, mais les parts de marché restent pour le moment anecdotiques. Si l'ACCS voit le potentiel de ces nouveaux marchés pour la filière, les aspects plus discutables doivent également faire partie des discussions préparatoires en cours : risques au niveau de la production (rendement et qualité), conditions de prise en charge au niveau des centres collecteurs, prise en charge des coûts de tri et de nettoyage de la marchandise pour une alimentation humaine et répartition de la plus-value sur les échelons de la filière.

Conditions de prise en charge – maïs grain

Dans un contexte général d'économie ou de préservation des ressources énergétique, l'ACCS a redéposé en 2023 une demande d'augmentation modérée de la teneur maximale en humidité du maïs grains à 14.5%. Cette proposition, soutenue dans le canal collectif, n'a pas reçu l'appui de nos collègues "privés". Par manque de soutien, cette demande de modification n'a pas pu être introduite au niveau de swiss granum. Malgré cela, le canal collectif l'a appliqué à l'automne 2023 (comme en 2022) avec succès et entend reconduire cette mesure pour 2024.

Assemblée générale 2024

L'Assemblée générale de l'ACCS aura lieu le vendredi 14 juin 2024 dans la région de Cossonay (VD). Merci de d'ores et déjà réserver la date !

Olivier Sonderegger, Président ACCCS